



DÉCRET

DÉSAFFECTATION AU CULTE DE LA CHAPELLE SAINT-LÉONARD, DE LA PAROISSE SAINT-JEAN-VIANNEY

À tous ceux et celles qui liront ceci, grâce et bénédictions.

CONSIDÉRANT que la desserte Saint-Léonard a été inaugurée le 16 juillet 1967 par Mgr Gérard Desgagné, pour répondre aux besoins spirituels de la population de Saint-Jean-Vianney et des alentours ;

CONSIDÉRANT la recommandation suite à l'étude du Comité sur le devenir des propriétés de la Fabrique Saint-Jean-Vianney, à savoir : la chapelle Saint-Léonard est un immeuble en surplus des besoins ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil pastoraux et celui de l'Assemblée des paroissiens et paroissiennes et la résolution positive de l'Assemblée de fabrique ;

CONSIDÉRANT la demande du modérateur de la paroisse Saint-Jean-Vianney:

Après avoir reçu l'avis favorable du Conseil presbytéral, en vertu de mon autorité ordinaire et conformément au canon 1222, JE DÉCRÈTE par les présentes, que la chapelle Saint-Léonard de la paroisse Saint-Jean-Vianney de Jonquières sera désacralisée et désaffectée au culte d'une façon permanente.

Une cérémonie particulière marquera la dernière célébration dans cette chapelle, le samedi 25 juin 2005.

DONNÉ à Chicoutimi, le huitième jour de décembre de l'an deux mille quatre.

† Mgr André Rivest
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier